

quelqu'un, capable de le représenter, dira s'il savait ce qu'était cette entente implicite. C'est lui qui a introduit cet article dans le programme libéral de la convention. Était-il alors au fait de cette entente implicite ? Il aurait dû l'être, mais il n'en a rien dit dans le discours qu'il a prononcé en cette occasion. Il n'a pas dit qu'il y eût une entente quelconque, implicite ou non, au sujet du fait qu'il faudrait une écrasante majorité pour qu'on se crût justifiable d'adopter une loi de prohibition.

Cette entente implicite a été tenue absolument dans l'ombre. Je voudrais savoir quelles étaient les parties à cette entente ; et si celle-ci est par écrit, j'aimerais la voir.

Mais le premier ministre est allé plus loin. Il a déclaré qu'il existait un arrangement par lequel si la majorité était insuffisante les prohibitionnistes du parti abandonneraient la question pour toujours. Est-ce que les membres de la Ligue fédérale de Tempérance, qui appartiennent au parti libéral, consentent à abandonner tout à fait la question ? Evidemment il ne faut pas prêter ce sens aux remarques faites par quelques-uns d'entre eux à leur assemblée d'hier, où ils insistaient sur le fait qu'on devrait continuer à agiter encore cette question.

Je suis heureux de voir en cette Chambre un député prohibitionniste qui faisait partie du parlement à cette époque. Je parle de l'honorable député d'Yarmouth (M. Flint). C'est lui qui a présenté de session en session de la législation concernant la prohibition en cette Chambre. Je voudrais l'entendre nous dire s'il connaissait cette entente implicite et le fait qu'il faudrait une écrasante majorité avant que le gouvernement présentât un bill concernant la prohibition, ou s'il savait cet engagement—non pas un engagement implicite,—savoir : que si la majorité n'était pas suffisante, les prohibitionnistes du parti abandonneraient pour toujours la question.

Peut-être l'honorable député nous éclairerait-il un peu plus tard à ce sujet. Mais voudra-t-il nous dire maintenant s'il connaissait cette entente implicite ?

M. LANDERKIN : Vous ne devez pas scruter les affaires de famille.

M. CRAIG : Je suis heureux d'entendre parler un autre prohibitionniste. J'allais faire cette autre question : Qu'est-ce que le pays va dire touchant la déclaration du premier ministre ? Cette déclaration place le ministre de l'Agriculture dans une très étrange position. C'est lui qui a introduit dans le programme, à la convention libérale, l'article relatif au plébiscite, et le très honorable premier ministre déclare que cet engagement existait de la part des prohibitionnistes.

LE MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Il n'a pas dit qu'il y eût un engagement.

M. CRAIG : Si l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Blair) veut lire les "Débats", il verra que le premier ministre l'a dit.

M. LANDERKIN : Un engagement implicite.

M. CRAIG : Non, il a dit qu'il y avait un engagement.

Sir CHARLES TUPPER : Faites-en lecture.

M. LANDERKIN : Tout ce que le premier ministre a dit mérite bien d'être lu.

M. CRAIG : Je serai de l'avis de l'honorable député de Grey-sud (M. Landerkin), c'est-à-dire que cela mérite bien d'être lu. La chose est bien digne d'attention, et je me propose d'essayer de la faire remarquer par les membres de cette Chambre et par le peuple.

Je vois à la page 104 des "Débats" :

D'un autre côté, un engagement existait de la part de ceux qui avaient foi dans la prohibition, c'est-à-dire que si la population se prononçait trop faiblement sur la question pour justifier l'adoption par le parti d'une politique de prohibition, ils adaptèrent également leur opinion à celle de leurs collègues, et que nous n'entendions plus parler de cette question dans les rangs du parti.

LE MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Le premier ministre a clairement exprimé que c'était là une entente implicite.

M. CRAIG : Il ne le déclare pas là.

M. LANDERKIN : Faites lecture de tout le discours.

M. CRAIG : Si l'honorable député de Grey-sud voulait donner lecture de ce discours au lieu d'en faire un lui-même, ça vaudrait mieux.

Je répète que le premier ministre a dit qu'il y avait un engagement.

LE MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Un engagement implicite.

M. CRAIG : Il ne le dit pas. J'ignore si le ministre des Chemins de fer et Canaux aurait fait un meilleur discours, je cite tout simplement les paroles du premier ministre.

LE MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Il n'a jamais fait entendre qu'il y eût entente expresse.

M. CRAIG : J'ignore ce qu'il a fait entendre. La population du pays pourra en interpréter le sens.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Ce fut une "entente implicite," cela est exprimé en propres termes.

M. CRAIG : Lisez un peu plus bas. J'ai dit que.....

M. FOSTER : Il y a deux choses que le premier ministre a dites.